Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_013-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - Mme Sylvie PÉRESSE - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jacques GUYONVARCH - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - M. Baptiste ROBERT - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - Mme Maëlle LE GOUIC - M. Christophe BERNARD - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Hélène MIOTÈS donne pouvoir à Gwenn LE NAY
David LIEURY donne pouvoir à Patrick ANDRÉ
Sandrine GUILLEMOT donne pouvoir à Martine JULÉ-MAHIEUX
Marc LE POULICHET donne pouvoir à Roland GUILLEMOT

Absentes excusées :
Marion GRAGNIC et Constance GRAVIER

Monsieur Baptiste ROBERT a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026-01-013 - LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal n° 2020-05-052 du 26 mai 2020 confiant au maire certaines attributions de sa compétence, il sera rendu compte des décisions ci-dessous prises par Monsieur le maire (**N° 2025-11-140 à 2026-01-003**).

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal n° 2020-05-052 du 26 mai 2020 confiant au maire certaines attributions de sa compétence, il sera rendu compte des décisions ci-dessous prises par Monsieur le maire (**N° 2025-11-140 à 2026-01-003**)

N° 2025-11-140
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SCI SERGE NICOLAS, AA 190 sise 6 rue Paul Ihuel.

N° 2025-11-141
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Sébastien BOURRÉE et Madame Emilie BOURRÉE, AB 102 sise 27 rue de Poul fetan.

N° 2025-12-142
Restructuration - rénovation énergétique et extension de la mairie - avenants aux marches de travaux pour les lots 1 / 2 / 4 / 5.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_013-DE

N° de lot / libellé	Attributaires	Localités	€ HT	Avenant 01 € HT	Ecart en %	€ HT	€ TTC
01 - Démolitions	SOTRAMA	Lorient (56)	70 516,54 €	7 236,90 €	10,26%	77 753,44 €	93 304,13 €
02 - Démolitions "collecte préservante"	DEM7	Quimper (29)	17 254,80 €	-3 384,45 €	-19,61%	13 870,35 €	16 644,42 €
03 - Terrassement - vrd - aménagements extérieurs	LAVAT	Plouay (56)	67 915,01 €	0,00 €	0,00%	67 915,01 €	81 498,01 €
04 - Gros œuvre - béton armé - enduits extérieurs	SOTRABAT	Ploemeur (56)	508 495,95 €	11 272,43 €	2,22%	519 768,38 €	623 722,06 €
05- Charpente bois - traitement des bois - bardage	SCOP LOY	Plouay (56)	188 560,80 €	2 680,22 €	1,42%	191 241,02 €	229 489,22 €
06- Couverture	CLOIREC	Carhaix (29)	55 986,30 €	0,00 €	0,00%	55 986,30 €	67 183,56 €
07- Etanchéité	BORIS VAILLANT	Malestroit (56)	73 887,29 €	0,00 €	0,00%	73 887,29 €	88 664,75 €
08- Menuiseries extérieures	REALU	Hennebont (56)	150 666,43 €	0,00 €	0,00%	150 666,43 €	180 799,72 €
09- Serrurerie	BRETAGNE METAL	Landévant (56)	23 100,65 €	0,00 €	0,00%	23 100,65 €	27 720,78 €
10- Menuiseries intérieures bo	AUDIC	Erdeven (56)	158 315,81 €	0,00 €	0,00%	158 315,81 €	189 978,97 €
11- Agencements intérieurs	AUDIC	Erdeven (56)	20 700,42 €	0,00 €	0,00%	20 700,42 €	24 840,50 €
12- Cloisons sèches - doublages - plafonds - isolation	VIGOT	Guidel (56)	192 000,00 €	0,00 €	0,00%	192 000,00 €	230 400,00 €
13- Plafonds suspendus - isolation	COYAC	Vannes (56)	24 513,19 €	0,00 €	0,00%	24 513,19 €	29 415,83 €
14- Chapes - carrelage - faïence	AN ORIANT GROUP	Lorient (56)	43 431,60 €	0,00 €	0,00%	43 431,60 €	52 117,92 €
15- Sols souples	MOISAN	Pontivy (56)	40 154,26 €	0,00 €	0,00%	40 154,26 €	48 185,11 €
16- Peinture - ravalement extérieur	SRPN	Caudan (56)	67 582,89 €	0,00 €	0,00%	67 582,89 €	81 099,47 €
17- Ascenseur	ORONA SUD OUEST	La Mézière (35)	22 700,00 €	0,00 €	0,00%	22 700,00 €	27 240,00 €
18- Electricité	JC ANDRE	Quéven (56)	161 148,04 €	0,00 €	0,00%	161 148,04 €	193 377,65 €
19- Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation	DAERON	Lorient (56)	161 620,28 €	0,00 €	0,00%	161 620,28 €	193 944,34 €
TOTAL OPERATION			2 048 550,26 €	17 805,10 €	0,87%	2 066 355,36 €	2 479 626,43 €

N° 2025-12-143
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Magali LATOUR et Monsieur Sylvain LATOUR, AI 46 sise 34 rue de Saint Sauveur.

N° 2025-12-144
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Michel JÉGO et Madame Marthe JÉGO, AE 151 sise 14 rue du Bel-Air.

N° 2025-12-145
École élémentaire Manehouarn - extension et transformation du réfectoire en self - avenant aux marches de travaux pour le lot 1 SFB Désamiantage (pour un montant de 35 800 € HT).
Le montant de l'opération est ainsi porté à 656 905,48 € HT.

N° 2025-12-146
Réaménagement du plateau sportif d'évolution au complexe sportif - avenant au marché de travaux avec l'entreprise SPORTINGSOLS. Le montant du marché est ainsi porté à 606 940,25 € HT.

N° 2025-12-147
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Nathalie LE DOUJET, AI 6 sise 6 rue des châtaigniers.

N° 2025-12-148
Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Banque postale.

N° 2025-12-149
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Jacqueline LEBRETON, AD 89 sise 35 rue Mentec.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_013-DE

N° 2025-12-150
Conclusion du contrat de maintenance SÉRÉNITÉ - n° de série SN G1X31H01794 de la société DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE pour la vérification et l'entretien du défibrillateur automatisé externe I-PAD U-SP1 PLUS (DEF-NSI PLUS) installé au complexe sportif de Manehouarn (2026-2030).

N° 2025-12-151
Conclusion du contrat de maintenance SÉRÉNITÉ - n° de série SN G1X31H01798 de la société DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE pour la vérification et l'entretien du défibrillateur automatisé externe I-PAD U-SP1 PLUS (DEF-NSI PLUS) installé à la salle de Kerveline (2026-2030).

N° 2025-12-152
Conclusion du contrat de maintenance SÉRÉNITÉ - n° de série SN G1X31H01797 de la société DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE pour la vérification et l'entretien du défibrillateur automatisé externe I-PAD U-SP1 PLUS (DEF-NSI PLUS) installé à la salle des fêtes de Bécherel (2026-2030).

N° 2025-12-153
Conclusion du contrat de maintenance SÉRÉNITÉ - n° de série SN G1X31H01793 de la société DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE pour la vérification et l'entretien du défibrillateur automatisé externe I-PAD U-SP1 PLUS (DEF-NSI PLUS) installé sur la façade du Crédit agricole (2026-2030).

N° 2025-12-154
Conclusion du contrat de maintenance SÉRÉNITÉ - n° de série SN G1X31H01796 de la société DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE pour la vérification et l'entretien du défibrillateur automatisé externe I-PAD U-SP1 PLUS (DEF-NSI PLUS) installé en mairie (2026-2030).

N° 2026-01-001
Conclusion d'une convention de partenariat l'Itinérance avec le Théâtre de Lorient - Centre dramatique national de Bretagne - pour 1 représentation du spectacle « Merci d'être venu, c'est courageux » à la salle des fêtes le jeudi 29 janvier 2026 à 20h. Animations culturelles. Coût de la prestation : 1 266 € TTC.

N° 2026-01-002
Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le rêve de neige ! » avec la compagnie ELIXIR le vendredi 4 décembre 2026. Animations culturelles. Coût de la prestation : 4 462,65 € TTC.

N° 2026-01-003
Conclusion d'un contrat d'engagement pour un concert de chants de marins avec les Gabiers d'Artimon de Lorient le dimanche 8 février 2026. Animations culturelles. Prestation gratuite.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Baptiste ROBERT

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO